

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	32 (1961)
Heft:	9
Artikel:	Un centre suisse pour paraplégiques sera-t-il créé à Bâle?
Autor:	J.-Cl.D.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824988

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est difficile d'établir déjà des prévisions exactes. Mais, d'emblée, le succès de fréquentation de l'établissement a dépassé toutes les espérances. Tout est complet jusqu'à la fin du mois de novembre. Cependant, si l'établissement est à la disposition de tous les malades sans distinction de nationalité ou confession, les ressortissants des cantons participants (Zurich, Berne et Valais) ont la priorité.

Les malades qui désirent s'inscrire à la clinique pour rhumatisants ou à la polyclinique de l'institut de balnéo-physiothérapie sont priés de s'adresser à la direction médicale par l'intermédiaire du médecin traitant.

On ne saurait assez s'intéresser aux malades. C'est d'ailleurs bien pourquoi on lira, plus loin, un article consacré à un problème urgent : la création d'un Centre suisse pour paraplégiques.

ADIJ.

Un centre suisse pour paraplégiques sera-t-il créé à Bâle ?

Qu'est-ce qu'un paraplégique ? C'est un infirme atteint de paralysie produite par une lésion de la moelle épinière dans son diamètre transverse. Cette paralysie est principalement la conséquence d'accidents. Les personnes qui en sont frappées ont les jambes totalement paralysées alors qu'elles sont par ailleurs intactes à tous points de vue.

Grâce aux méthodes actuelles de la thérapie et de la gymnastique médicales, ces malades peuvent, dans une large mesure, être rendus au travail. Mais il est nécessaire de posséder un établissement spécialement aménagé où l'on peut favoriser cette réintégration et où l'on dispose d'un personnel infirmier qualifié. Or, notre pays, actuellement, ne compte pas d'établissement de ce genre. Aussi est-il urgent de créer un Centre suisse pour paraplégiques. En effet, chaque année, on signale cinquante nouveaux cas de paraplégie et le nombre de ces malades ira croissant puisque les deux tiers des cas sont dus à des accidents (motos, autos, chantiers de construction, sport, agriculture). Un tiers, seulement, est la conséquence de maladies.

Si l'on songe que, selon une enquête menée en 1957 et portant sur les quinze années précédentes, il n'y a dans nos hôpitaux que 173 patients frappés par cette infirmité, on constate qu'actuellement la mortalité est très forte dans ce genre de maladie.

En revanche, des travaux publiés à l'étranger révèlent que, durant la première guerre mondiale, les malades de cette catégorie mouraient dans un délai de deux à six semaines. Or, aujourd'hui, ce délai, en moyenne, est porté en Allemagne à quatre ans, en Autriche, en France et en Hollande à dix ans, aux USA à plus de dix ans et, en Angleterre, où l'on a trouvé une excellente méthode de traitement, à plus de quinze ans.

Ces constatations exigent que l'on améliore les résultats peu satisfaisants obtenus chez nous dans le traitement de cette paralysie. Il faut

ratrapper notre retard. Il faut que nous fassions profiter nos malades des riches expériences que possèdent les Centres existant outre-frontière.

Depuis des années, les organes compétents cherchent les moyens d'améliorer la situation de nos paraplégiques. Il a été établi que, si l'on veut obtenir les résultats acquis à l'étranger, il faut arriver à centraliser le traitement de nos malades plutôt que de répartir les cas sur les quelque 300 hôpitaux que compte notre pays et dans lesquels font défaut les installations spéciales indispensables et les médecins et infirmiers formés tout exprès. Vu le nombre restreint de paraplégiques de chaque canton, il ne se justifierait pas que chacun de ceux-ci engage les grosses dépenses que nécessite le traitement de ces malades. Aussi la Conférence de directeurs cantonaux des affaires sanitaires, l'Office fédéral des assurances sociales, la Croix-Rouge suisse, Pro Infirmis, la SUVA, l'Assurance militaire fédérale, l'Association suisse des médecins, la Communauté suisse de travail pour la réintégration des handicapés dans l'économie publique, le Concordat suisse des caisses-maladie ont-ils mis à l'étude la question de la création d'un Centre suisse pour paraplégiques. Les pourparlers engagés ont démontré que cette tâche urgente ne pouvait être réalisée que dans le cadre de la Communauté de travail « Milchsuppe » à Bâle.

Cette Communauté de travail, Division de médecine sociale de l'Hôpital des Bourgeois de Bâle, est la seule institution de notre pays qui soit en mesure de traiter les handicapés physiques jusqu'à leur rééducation professionnelle et leur réintégration dans le processus du travail. Elle existe depuis tantôt vingt-six ans et a déjà traité plus de 3000 infirmes, redonnant à la plupart d'entre eux la possibilité d'exercer un métier. Il s'agit notamment d'amputés, de poliomyélitiques, d'hémiplégiques ou de malades atteints de sclérose en plaques, etc. Néanmoins, de nombreuses améliorations sont encore nécessaires pour que la « Milchsuppe » soit en mesure de traiter avec le maximum de chances les cas d'invalidité les plus difficiles. Il lui manque, en particulier, la possibilité de faire bénéficier les paraplégiques des connaissances et expériences de la médecine moderne et de les rendre aptes au travail au bout d'un temps relativement court.

Considérant que cette institution remplit les meilleures conditions en vue de la solution recherchée, la Commission d'étude l'a chargée d'entreprendre les travaux préliminaires nécessaires et d'élaborer un projet avec plan de financement. Actuellement le projet général est prêt. Il prévoit les lits avec locaux accessoires nécessaires, les appareils de thérapie, un bassin de natation, une halle de gymnastique médicale, des salles pour les sports et pour les manifestations culturelles. Le coût de cette construction est évalué à près de quatre millions de francs qui doivent être couverts à raison de 50 % par des subventions fédérales imputables sur les fonds affectés à l'assurance-invalidité, par des prestations cantonales et par des dons de particuliers.

Puisse ce nouveau Centre suisse pour paraplégiques être rapidement réalisé. Il constituera à n'en pas douter un progrès appréciable dans le domaine des institutions sociales de notre pays.

J.-CL. D.